



CANADA

TREATY SERIES 2017/20 RECUEIL DES TRAITÉS

FISHERIES

Amendment to the Convention on Future Multilateral Cooperation in the Northwest Atlantic Fisheries

Adopted at Lisbon on 28 September 2007

In Force 18 May 2017

In Force for Canada: 18 May 2017

PÊCHES

Amendement à la Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest

Adoptés à Lisbonne le 28 septembre 2007

En vigueur pour le 18 mai 2017

En vigueur pour le Canada : le 18 mai 2017

Foreign Affairs, Trade and Dev
Affaires étrangères, Commerce et Dév

NOV 6 2017

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère